

FICHE RECAPITULATIVE POUR LA FACTURATION DES ACTES INFIRMIERS PENDANT LA PÉRIODE COVID-19

Acte	Cotation	Majoration	À savoir
Test RT-PCR <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">Structure de soins ou Cabinet</div> <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">EHPAD</div> <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">Domicile</div>	100 % Exo 3 AMI 3,1 AMI 3,1 AMI 4,2	 AMI 2,7	Remboursement des indemnités de déplacement même si la prescription ne le mentionne pas Majoration de déplacement (IFD) facturable pour 3 Pas de limitation au cabinet le plus proche
Test Antigénique <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">Domicile</div> <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">Cabinet</div> <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">Dépistage collectif</div> <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">Contact -tracing via l'utilisation du téléservice Contact Covid</div>	AMI 9,5 AMI 8,3 AMI 6,1	 AMI 9,5	Le remboursement est conditionné à la saisie des résultats positif et négatif dans SI-DEP. Lors de l'enregistrement dans Contact Covid, il est essentiel de bien renseigner le contact du Médecin Traitant afin de lui permettre l'accès ultérieur aux fiches de ses patients.

Acte	Cotation	Majoration	À savoir
<p>Acte de surveillance</p> <p>Suivi patient COVID avec ou sans oxygénothérapie</p> <p>Avec prélèvement sanguin</p> <p>Si d'autres actes inscrit à la nomenclature</p> <p>Suivi patient testé positif dans les 10 jours après le test (depuis le 16 novembre)</p> <p>Acte de télé suivi pour les patients suivi à distance (prise en charge à 100%)</p>	<p>AMI 5,8</p> <p>AMI 5,8+ 1,5</p> <p>AMI ou AMX</p> <p>AIS</p> <p>AMI 3,2</p>	<p>MCI</p> <p>MCI</p> <p>AMI 1,65</p> <p>AMI 1,96</p>	<p>Cumulable à taux plein dans la limite de deux actes</p> <p>} Ne s'applique qu'à un seul acte facturé à taux plein</p> <p>Une prescription de suivi est nécessaire</p>
	<p>12 €</p> <p>10€</p> <p>15€</p>		<p>Intervention dans un lieu dédié aux consultations, non réalisé au décours d'un soin infirmier</p> <p>Au décours d'un soin infirmier</p> <p>Au domicile, au décours d'un soin infirmier</p>

Acte	Cotation	Majoration	À savoir
Vacation en EHPAD	220€		Demi-journée en forfait (contrat EHPAD). Pas de déplacement. Paiement par CPAM sur la base d'un tableau récapitulatif des vacances réalisées